



31^e Université d'automne de la LDH

Laïcité 1905-2025 - Défendre une loi de liberté

29 et 30 novembre 2025

La LDH consacre sa 31^e Université d'automne à la laïcité. L'occasion du 120^e anniversaire de la loi de 1905 permet à notre association de rappeler son attachement à cette loi de liberté en interrogeant le contexte de ses transformations, parfois de ses trahisons.

Vingt-cinq ans se sont passés depuis l'Université d'automne de novembre 2000, consacrée à la laïcité ; le contexte d'aujourd'hui a changé et se sont multipliées les affaires médiatico-politiques en rapport avec de nouvelles lois.

L'Université d'automne de novembre 2000 était intitulée « La laïcité à l'épreuve de la diversité ». Une attention particulière y était portée à « la pluralité culturelle et confessionnelle » d'une « France pluriculturelle », à la question de l'émancipation. Nous y défendions un « pluralisme culturel et religieux ». Cette Université d'automne très ouverte et polémique à la marge s'inscrivait dans une inquiétude qu'avait exprimée notre résolution du congrès de Clermont-Ferrand de 1997 (« Islam et laïcité ») et que devait reprendre le congrès de Limoges de 2001. La résolution de 1997 alertait sur le fait que « *l'islam, en tant qu'élément de visibilité sociale, [était] utilisé comme une raison supplémentaire, presque comme un alibi, pour rejeter ces populations dont, en fait, c'est la présence en France qui est mise en cause* ».

Nous disons, et disons toujours, qu'il faut défendre la laïcité et la loi de 1905 parce que la loi de 1905 est à la fois un moment et un produit — élaboré par la représentation parlementaire — d'une dynamique collective d'émancipation, déjà à l'œuvre dans les combats de l'Affaire Dreyfus... et dans la naissance de la LDH. Ce qui allait advenir de la laïcité (le retour d'un néo-républicanisme, de la « nouvelle laïcité » du rapport Baroin) passerait par la mise en crise du collectif, de l'émancipation et de la représentation (notamment parlementaire)... ce qui se joue au moins à partir de 2002. Le dévoiement et la trahison de la loi de 1905 ne sont donc pas surprenants, ainsi a été ouvert le champ au *backlash* d'ordre moral autoritaire de la droite à l'extrême droite.

Le contexte de notre Université d'automne de 2025 manifeste que nos craintes n'étaient pas vaines. Quand par exemple dans un dossier de notre revue de juin 2012 l'interrogation portait sur la « focalisation sur l'islam », ou quand dans l'éditorial du même dossier nous interrogeons le changement d'adversaire des polémiques laïques, visant dorénavant non plus l'Eglise catholique mais « *l'Autre, étranger radical et naturalisé dans sa foi, qu'il faudrait résolument éloigner ou détruire* », nous cherchions à comprendre le moment d'une « tempête sur [contre] la laïcité ».

De loi en loi, du début des années 2000 à aujourd'hui, nous avons assisté à une extension du principe de neutralité qui concernait d'abord l'Etat et ses fonctionnaires et qui pour la première fois (avec la loi de 2004) s'appliquait aux personnes privées, point d'appui pour les revendications de neutralisation autour de la sphère éducative (parents accompagnateurs, étudiantes...). Plus encore, en adjoignant les « valeurs de la République » à l'idée de laïcité, la loi de 2021 en a changé la nature : la laïcité passait alors de la protection de la liberté (liberté de conscience et de culte) à la promotion d'une morale et à une conception normative de la « bonne vie » sociale. Ce changement conduit à une mise en tension entre ce principe de laïcité dévoyé, qui se veut pourtant toujours émancipateur, et des principes éminemment progressistes comme le féminisme, l'antiracisme, l'internationalisme et même le caractère social et égalitaire de notre République. Suite aux attentats subis par la France, on peut parler d'un double tournant, sécuritaire et substantiel. Il ne s'agira plus seulement de respecter la loi mais de lui faire révérence.

Politistes, juristes, historien-nes nous aideront à comprendre ce qui s'est passé depuis un peu plus de vingt ans, ce qui articulera notre défense de la laïcité au refus des instrumentalisation politiciennes. Une attention au travail de nos sections et de nos juristes montrera nos actions contre les dévoiements de politiciens qui peuvent à la fois défendre les crèches de Noël, en infraction avec la loi de 1905, et interdire les tenues des femmes musulmanes malgré les décisions juridiques. Un retour réflexif sur nos démarches en direction des quartiers populaires nous aidera à œuvrer à la défense de la laïcité et des libertés publiques que promet la loi de 1905.

Programme prévisionnel Samedi 29 novembre

9h30-10h
10h-12h

Ouverture

Table ronde 1 – La laïcité en France et dans le monde

Etat du travail de recherche sur la loi de 1905 ? Des diverses inflexions subies par la laïcité ? Où en est-on aujourd'hui : une inflexion sécuritaire ? La France dans l'Europe, y a-t-il véritablement une spécificité française en matière de laïcité ? Qu'en est-il de la finalité émancipatrice ?

- Jean Baubérot-Vincent,
- Bertrand Ogilvie,
- Philippe Portier.

Animation : Emmanuelle Jourdan-Chartier, co-secrétaire générale de la LDH

13h30-15h

Table ronde 2 – La LDH et la laïcité

La LDH à l'origine de la loi de 1905 ? La défense de la laïcité est inhérente à l'identité de la LDH. Comment l'association a accompagné (et combattu) les inflexions autoritaires de la laïcité dans les 25 dernières années ? Quels sont ses engagements et ses pratiques aujourd'hui ?

- Jean-Pierre Dubois, président d'honneur de la LDH
- Emmanuel Naquet, co-responsable du groupe de travail « Mémoires, histoire, archives »
- Marion Ogier, membre du Bureau national de la LDH

Animation : Marie-Christine Vergiat, membre du Comité national de la LDH

15h15-16h45 **Ateliers – Les actions de la LDH**

- Interventions en milieu scolaire
- Action juridique : l'exemple des crèches
- La laïcité à l'hôpital
- La laïcité dans l'entreprise, quel rôle de la LDH
- La loi sur le voile dans le sport

17h-18h30

Table ronde 3 – Jeunes, écoles, laïcité

La loi de 2004 a constitué un double point de bascule : d'une part, on est passé de l'obligation de neutralité pour les agents du service public à une obligation pour une partie des usagers, les élèves ; d'autre part, la question des signes religieux à l'école a supplanté la bataille contre l'école privée. Comment apprécier les conséquences de cette loi ? Les discours récurrents sur la difficulté de faire vivre la laïcité à l'école sont-ils conformes à la réalité ? Quels effets ont eu sur les personnels et sur les élèves les attentats, notamment le meurtre de Samuel Paty ?

- Vanille Laborde,
- Françoise Lantheaume,
- Françoise Lorcerie.

Animation : Martine Cocquet, co-responsable du groupe de travail « Education, jeunesse et droits de l'enfant »

19h

Verre de l'amitié

Programme prévisionnel Dimanche 30 novembre

9h-9h45
9h45-11h

Compte rendu des ateliers

Table ronde 4 – La laïcité dévoyée, l'offensive réactionnaire

Jean Baubérot-Vincent parle de laïcité « falsifiée ». Le rapport Baroin de 2003 opposait laïcité et droits de l'Homme. Aujourd'hui, les partis d'extrême droite se prétendent défenseurs de la laïcité. Comment l'extension de la neutralité s'est retournée contre la liberté de conscience et de culte, inscrite à l'article 1 de la loi de 1905, ou à la liberté religieuse, pourtant défendue par les textes européens et internationaux ? Mais aussi comment la loi séparatisme et le contrat d'engagement républicain ont pu mettre en crise les libertés associatives ? Au point que, si l'on

observe les populations le plus souvent visées, notre défense de la laïcité se heurte au soupçon que la laïcité soit devenue discriminatoire ?

- **Nicolas Cadène,**
- **Martine Cohen,**
- **Stéphanie Hennette-Vauchez,**
- **Alain Policar.**

Animation : Daniel Boitier, co-responsable du groupe de travail « Laïcité » de la LDH

11h15-12h45 **Table ronde 5 – Laïcité et féminisme**

On ne compte plus les débats, les mesures – souvent illégales – et les propositions de loi qui au nom de la laïcité se focalisent sur les femmes, plus précisément les femmes musulmanes et/ou racisées. Si la laïcité est incontestablement une garantie pour les droits et les libertés des femmes, quels sont les enjeux et les conséquences de ces débats et des surenchères qu'ils suscitent ? Dans quelle mesure au nom de l'émancipation des femmes aboutissent-ils à rogner leur liberté et à produire des discriminations ?

- **Hélène Ba,**
- **Françoise Dumont, présidente d'honneur de la LDH**
- **Suzy Rojzman.**

Animation : Joël Roman, Membre de la LDH et membre du groupe de travail « Laïcité » de la LDH

14h30-16h30 **Table ronde 6 – La laïcité dans les quartiers populaires**

Les quartiers populaires sont souvent montrés du doigt en matière de laïcité. Pourtant, la réalité est complexe et n'a rien à voir avec la vision caricaturale qu'en ont certains. Cette table ronde se place dans le prolongement d'un travail initié par le groupe de travail « Laïcité » dans un certain nombre de quartiers populaires.

Elle vise à montrer la diversité de la réalité vécue en croisant les expériences d'un élu d'une grande ville, d'un religieux intervenant dans une double perspective d'éducation populaire et religieuse, d'un directeur de centre social et d'un sociologue.

- **Saliou Faye,**
- **Wajdi Liman,**
- **Patrice Leclerc,**
- **Julien Talpin.**

Animation : Joëlle Bordet, co-responsable du groupe de travail « Laïcité » de la LDH

16h30 **Conclusion – Nathalie Tehio, présidente de la LDH**